



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 18368

Numéro SIREN : 790 194 856

Nom ou dénomination : STUDIA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2014 sous le numéro de dépôt 84694



1408478103

DATE DEPOT :	2014-09-11
NUMERO DE DEPOT :	2014R084694
N° GESTION :	2014B18368
N° SIREN :	790194856
DENOMINATION :	STUDIA CONSEIL
ADRESSE :	45 rue de Courcelles 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2014/08/25
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS

1115 12367

LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS DE LA SOCIETE STUDIA CONSEIL

(R 123-110 du Code de commerce)

La soussignée :

- GENVALUE,

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros,

dont le siège est à PARIS (Ville de Paris), 45, Rue de Courcelles,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 481889327,

représentée par Raymond GILLETTE, représentant légal de la société FINANCIERE RG,

agissant en qualité de président de la société STUDIA CONSULTING, société par actions

simplifiée au capital de 1 011 896 euros, dont le siège social est à MEYREUIL (Bouches du

Rhône) Parc Sainte Victoire Le Canet,

et immatriculée au RCS de AIX EN PROVENCE sous le numéro 790194856,

Déclare, conformément aux dispositions de l'article R 123-110 du Code de commerce :

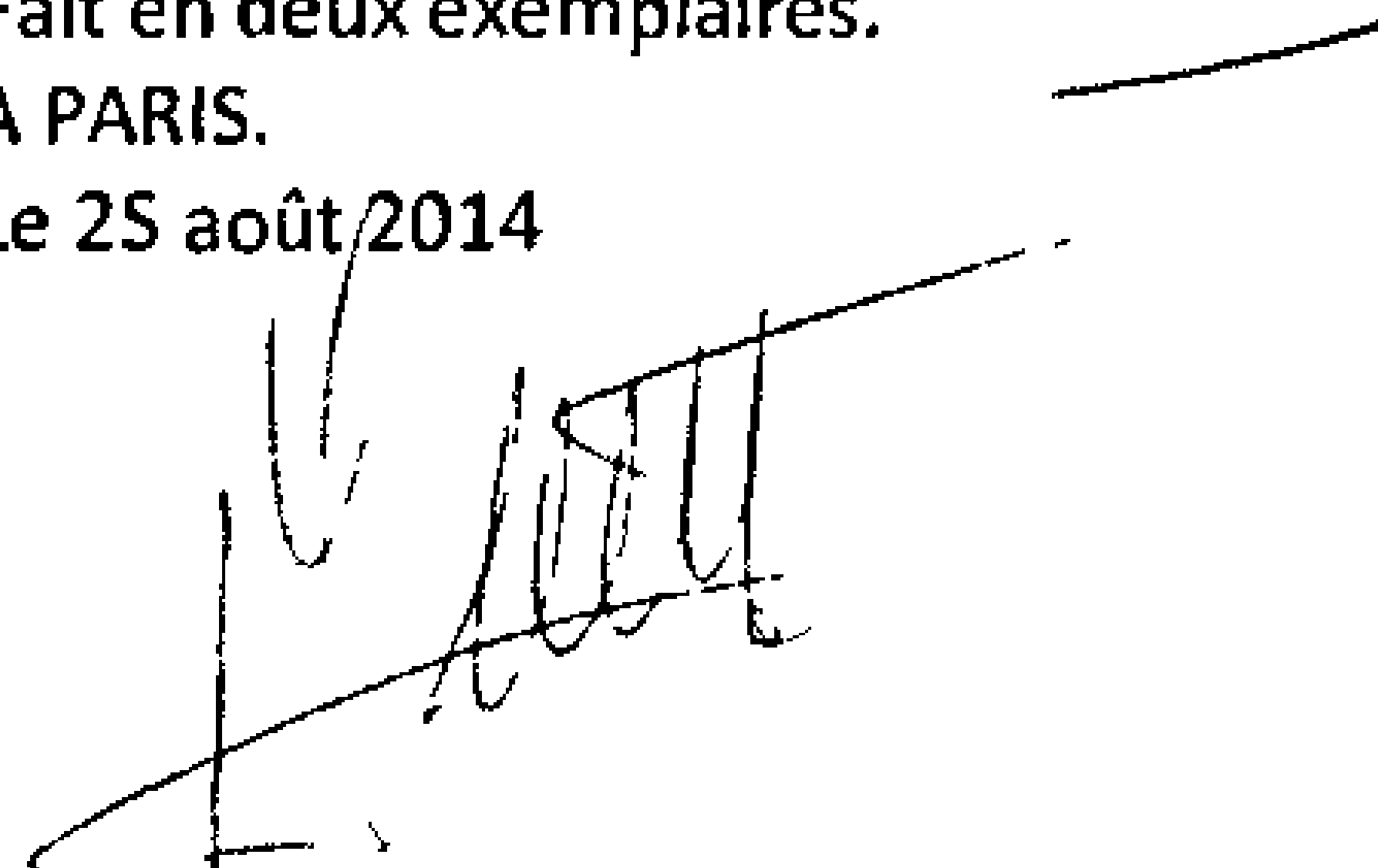
Que les sièges sociaux antérieurs de la Société **STUDIA CONSEIL** ont été les suivants :

- Parc Sainte Victoire, Le Canet, 13 590 MEYREUIL, du janvier 2013 au 1^{er} août 2014

Fait en deux exemplaires.

A PARIS.

Le 25 août 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. GILLETTE', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

- Ass
- Dé

- la prise en compte des enjeux de l'industrie
- la gestion des ressources
- toutes les autres dimensions, notamment les aspects sociaux, environnementaux et éthiques

Les décisions
par décision
Un an au m
réunion de
doit être p
Commerce,
de provoquer

soit par major

Il peut égal

donnant acc

Les titres de

d'une prime

droits et obligations
propriété d'usufruit
assemblées

3 - Les héritiers
requérir l'apport
ou la licitation

liquidation, et
taxations sur
remboursement
respectives,

ARTICLE 13 -

Les valeurs n

demande d'achat

- le nombre d'acheteurs potentiels
- les informations disponibles

s'agit d'une demande de capital, idéalement

- le prix et les conditions de vente

notification de l'opération
par un ou plusieurs
Si le rachat concerne
du ou des clients
En cas d'acquisition
compter de l'opération

suite d'une c

ARTICLE 21 -

Les associés
cessions inte
sous quelque
ou usufruit,

Agreement
sont nulles.

Au surplus, u

TITRE IV - AD

ARTICLE 24 -

**Le Directeur
Société,**

Durée des fo

**La durée des
cette durée p**

Les Directeurs
motif soit ne
révocation de

En outre, les
- exclusion de

l'exécution d
pluralité d'as
décision colle

Les interdicti
aux dirigeants

ARTICLE 28 -

que par inco
de commerc

ARTICLE 31 -

Les décision
Directeur Gé

garantissant

Lors de cha
présence me
dont il dispo
représentant
nombre d'ac

Le Président

Dans les six
sur les comp
aux comptes

Lorsque des
groupe et les

ARTICLE 39 -

Le premier F
durée est ;
BILLANCOURT

Lequel décl
et les règlem

